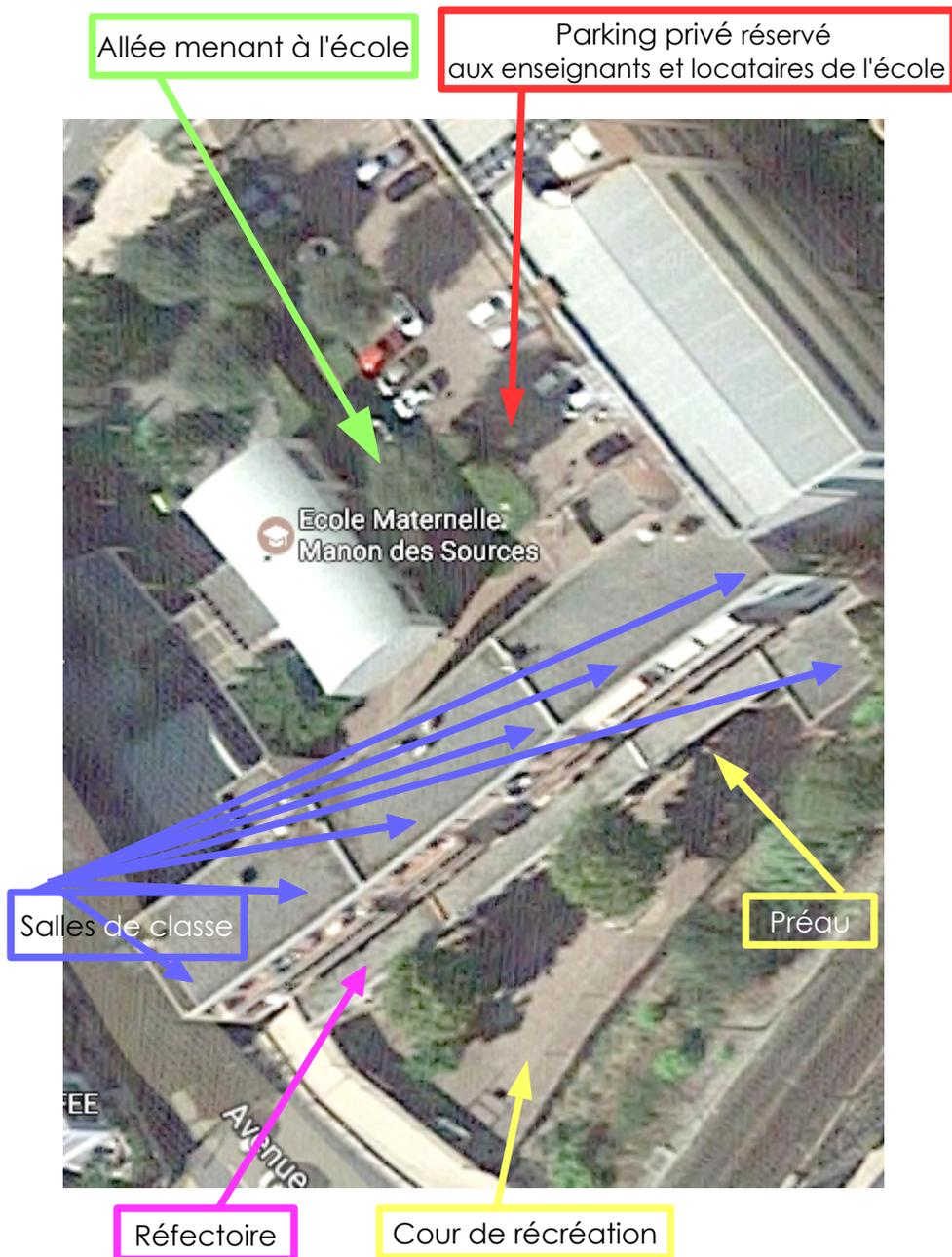


## Pour se repérer :



## LIVRET D'ACCUEIL

Ecole Primaire Marcel PAGNOL  
Rue Paul Morillot  
06500 MENTON

### Pour nous contacter :

	Les parents peuvent être reçus par les enseignant(e)s <i>après la classe</i> , si possible sur rendez-vous (pour être sûr de trouver un interlocuteur disponible !) ... Le directrice reçoit le soir après 15h45 ou pendant sa journée de décharge.
	<b>Par téléphone</b> Ecole = 04 93 35 54 74 Cantine/Garderie = 04 93 28 43 88
	<b>Par courriel</b> <a href="mailto:ecole.0060952C@ac-nice.fr">ecole.0060952C@ac-nice.fr</a>
	<b>Par le cahier de liaison</b> Il vous est réservé pour toute communication écrite avec l'enseignant(e) de la classe.

Chers parents,

Une première ou une énième inscription dans notre école, peu importe, bienvenue à vous et bienvenue à vos enfants.

Ce livret devrait permettre de répondre à toutes ces questions importantes que chaque parent ou chaque élève peut se poser avant de débiter ou poursuivre le long chemin des apprentissages...

Nous espérons engager avec vous une coopération fructueuse, apaisée, avec comme seuls objectifs, la réussite scolaire et l'épanouissement de vos enfants.

Bien cordialement,

*L'équipe enseignante*

### **Organisation pédagogique 2016/2017**

*(susceptible de modifications à la rentrée 2017)*

<b>CP</b>	<b>Mmes BOTTERO et MARY</b>
<b>CP-CE1</b>	<b>Mmes MULLENBACH et MARY</b>
<b>CE1</b>	<b>Mme DI CERTO</b>
<b>CE1-CE2</b>	<b>Mme SPECHT</b>
<b>CE2-CM1</b>	<b>Mr BELMONTE</b>
<b>CM1-CM2<sup>A</sup></b>	<b>Mmes MARTINO et ZERBIB</b>
<b>CM1-CM2<sup>B</sup></b>	<b>Mme GAUTHIER</b>

**Directrice : Caroline BOTTERO**

## **Informations administratives :**

### **LES HORAIRES SCOLAIRES**

**Horaires d'ouverture du portail :** 8h20 et 13h20

**Horaires de début des cours :** 8h30 et 13h30

**Horaires de sortie :** 11h30 et 15h45

Nous vous rappelons qu'il est impératif de respecter ces horaires.

**Les portes sont fermées :**

Matin : à partir de **8h30**      Après-midi : à partir de **13h30**

À partir du CP, les élèves peuvent quitter l'école seuls, à 11h30 et 15h45.

Les responsables de l'enfant ne peuvent venir chercher celui-ci à l'école pendant les heures scolaires que pour une raison médicale et après en avoir averti l'enseignant concerné.

En aucun cas, l'enfant ne sortira seul pendant les heures scolaires.

La scolarité étant obligatoire à partir de 6 ans, toute absence doit être signalée immédiatement. Les enfants ayant été absents doivent apporter lors de leur retour en classe un mot signé des parents ou un certificat médical justifiant l'absence. Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspection Académique.

### **Réunion de rentrée**

Chaque enseignant(e) organise une réunion d'informations en début d'année : votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire vous seront données : nous répondrons à vos questions... un moment important pour le suivi de votre enfant !